

Extrait du SNUipp-FSU 65

<http://65.snuipp.fr>

refus de TP sur autorisation : les causes et les conséquences

- Archives - année 2013 / 2014 - les Personnels - la carrière - infos administratives - temps partiels, congé parental, disponibilité -

Date de mise en ligne : samedi 28 juin 2014

Description :

Pour la 1ère fois dans les Hautes-Pyrénées, 35 demandes de temps partiel sur autorisation ont été refusées.

SNUipp-FSU 65

Alors que nous avons travaillé en GT le 17 juin, avec les difficultés imposées par la réforme des rythmes, et que les propositions d'affectation avaient été envoyées aux collègues, l'administration a décidé hier de refuser 35 demandes.

Le critère retenu ayant été le barème (compris entre 1,333 et 18,333), à l'exception des demandes de mi-temps dont le complément de service sera assuré par un PES CRPE version renouvelée. Nous avons eu beaucoup de difficultés à trouver suffisamment de postes pour ne pas placer ces jeunes collègues dans des conditions trop difficiles.

Une part croissante de ces demandes concernent des raisons de santé non appuyées par une RQTH ou non justifiées par un certificat médical, puisque jusqu'à présent aucune demande de TP n'avait été refusée dans le 65, une fatigue augmentée, des demandes de mutations intra ou inter départementales non couronnées de succès, des difficultés professionnelles dans l'école d'affectation.

Nous avons déclaré au SG qu'il prenait le risque de voir des collègues craquer et s'arrêter, ce qui ne va pas améliorer la situation du remplacement.

L'insuffisance de moyens est avancée par l'administration pour justifier cette décision.

Depuis le temps que nous la dénonçons … et qu'on nous oppose une situation de surnombre !!!

Se cache aussi derrière ce refus la quasi impossibilité de constituer les bloc-postes pour les compléments de service (décharges de direction et temps partiels) liée à la réforme des rythmes avec les variations d'horaires d'une école à l'autre, voire d'une journée à l'autre dans la même école, sur un territoire rural et de montagne comme le nôtre.

Mais ça, le ministère ne le reconnaîtra jamais officiellement, sauf pour proposer la disparitions des écoles de proximité pour les concentrer au niveau du canton.

Je prends les paris qu'ils essaieront de nous vendre ça comme une réforme dans l'intérêt des élèves, des personnels et des collectivités locales.

Toute la journée d'hier nous avons eu des appels de collègues angoissés ou en larmes.

A cause de cette décision, un nombre plus important de collègues que prévu vont devoir participer au 2nd mouvement, et il y aura moins de postes proposés !!!

De plus, et nous l'avons appris hier également, cette phase ne pourra pas se faire via SIAM, et là encore il s'agit d'une 1ère depuis de nombreuses années.

Malgré notre demande, nous n'avons pas reçu d'explications concernant les modalités de ces opérations.

Le service de la direction des personnels est submergé par la charge de travail : il faut modifier les affectations issues du GT, recomposer ce qui doit l'être et préparer un 2nd mouvement manuel … le tout dans un calendrier plus que serré.

Nous naviguons à vue à une semaine du départ en vacances ….

Formidable, non, le changement ?